



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Ouverture de la séance : 19h04

Vérification du quorum effectuée,

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et remercie le public de sa présence.

Analyse des présences et des pouvoirs :

**Étaient présents** : Nathalie BURTIN DAUZAN, Jean-François BORDELAIS, Catherine BETENCOURT, Arnaud AUNOS, Noémi DEHAYE, Mathieu FANJUL, Fanny VIGNOLLES, Alain MORENO, Jennifer NAVARRO, Robert PARIS, Pierre CORREIA, Maryse DONATE, Patrick BERCIS, Cédric CHAMPAGNE, Laëtitia PIEL, Quentin GARCIA, Céline VIDAL DE SOUSA, Vincent LALANDE, Céline DE ARAUJO.

**Absents excusés ayant laissé procuration** : Mme KLYMKO à Mme PIEL, Mme PAYET CARRERE à Mme BURTIN DAUZAN, Mr REYNE à Mme DEHAYE, Mme EMBOULAS à Mme VIGOLLES.

**Absents** : /

**Mme Catherine BETENCOURT a été désignée comme secrétaire de séance.**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV de la séance précédente ?

Pas de remarque, le PV précédent est approuvé.

### I. DESIGNATION DES DELEGUES EXTERIEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et des délégués suppléants de la commune auprès de syndicats intercommunaux

Considérant que le conseil municipal doit procéder au vote des délégués extérieurs, Madame Le Maire, demande si le vote se déroule à main levée ou à bulletin secret ?

L'ensemble du conseil décide de faire le vote à main levée.

#### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE- SDEEG**

Patrick BERCIS. Quentin GARCIA

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE SAINT SELVE**

TITULAIRES : Nathalie BURTIN DAUZAN. Jean François BORDELAIS

SUPPLEANTS : Quentin GARCIA. Robert PARIS

#### **SYNDICAT PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC**

TITULAIRE : Jean François BORDELAIS

SUPPLEANT : Robert PARIS

## **DEFENSE DE LA FORET CONTRE LES INCENDIES DFCI**

Patrick BERCIS

### **COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE**

Déléguée des élus : Catherine BETENCOURT. Déléguée des agents : Katia GAILLARDO

### **ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE LA GIRONDE**

Alain MORENO

Madame VIDAL DE SOUSA interroge Madame le Maire sur la raison pour laquelle les conseillers de l'opposition n'ont pas été sollicités pour intégrer les syndicats extérieurs.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de représenter la commune dans les instances extérieures et qu'en toute logique cela revient aux élus de la majorité. Elle rappelle également qu'aucune obligation ni règle de proportionnalité ne s'applique. Madame VIDAL DE SOUSA demande précision sur le fait qu'il n'y avait donc pas de volonté municipale d'intégrer l'opposition aux syndicats extérieurs. Madame le Maire confirme

**Vote : Pour : 16+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 3 (Mme VIDAL DE SOUSA, Mr LALANDE, Mme DE ARAUJO)**

## **II. DESIGNATION CORRESPONDANTS SECURITE**

Madame le Maire indique qu'il est souhaitable de désigner un correspondant sécurité suppléant afin qu'il soit joignable en cas d'incident grave sur la commune (tempête, panne électrique, fuite de gaz...).

**Correspondant sécurité suppléant : Noémi DEHAYE**

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

## **III. DESIGNATION CORRESPONDANTS DEFENSE**

Madame le Maire rappelle que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

- **Titulaire : Noémi DEHAYE**
- **Suppléante : Laëticia PIEL**

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

## **IV. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020 DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE GRADIGNAN**

Madame le Maire informe que la commune participe aux charges de fonctionnement et d'investissement du pôle administratif intercommunal du centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan.

Cette participation couvre les coûts de location et d'entretien des locaux, les fluides, le téléphone, internet, les fournitures d'entretien et de bureau ou tout autre frais qui s'avèrent nécessaires au bon fonctionnement du service.

Considérant que l'Inspection Académique de la Gironde confirme

- que l'implantation du centre médico-scolaire est sur la commune de Gradignan et précise la prise en charge des coûts annuels de fonctionnement et d'investissement du pôle administratif intercommunal de manière solidaire et volontaire par l'ensemble des communes de la circonscription
- la possibilité de créer des antennes médicales de consultation sur les communes qui le désirent,
- la création de 4 antennes médicales de consultation sur les communes de Canéjan, Cestas, Gradignan et Léognan. Les coûts de fonctionnement des quatre cabinets de consultation seront à la charge des communes dont les enfants fréquentent le cabinet.

Considérant que le commun compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2718 habitants (chiffre fourni par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Accepte de participer financièrement aux charges annuelles pour l'année 2020 pour un montant de 361.00 €,
- Autorise Madame le Maire à signer chaque année la convention relative à la prise en charge des dépenses du pôle administratif intercommunal du centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan ainsi que l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

## **V. DEMANDE DE SUBVENTION CHEMINEMENT DOUX LE BOURG/FONCROISE CCM**

Madame le Maire expose que le projet de réalisation d'un aménagement d'une liaison douce (piétons / cycles) entre le bourg de Saint Selve et le Hameau de Foncroise, dont le coût prévisionnel s'élève à 81 614 € H.T. soit 97 936.80 € TTC.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe afin de solliciter une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes Montesquieu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à solliciter la Communauté de Communes de Montesquieu pour une aide financière concernant le projet de création liaison douce (piétons / cycles) entre le bourg de Saint Selve et le Hameau de Foncroise,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document référent à ce dossier.

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**

Abstentions : 0

## VI. COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

## VII. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Monsieur BORDELAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 940 275.49 €
Recettes	2 548 669.32 €
Résultat de l'Exercice	608 393.83 €
Résultat Exercice N-1	943 745.13 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>1 552 138.96 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 590 627.55 €
Recettes	1 053 544.20 €
Résultat de l'Exercice	-537 083.35 €
Résultat Exercice N-1	37 746.78 €

<b>Résultat de Clôture</b>	<b>-499 336.57 €</b>
----------------------------	----------------------

Reste à réaliser Dépenses N+1	198 090.89 €
Reste à Réaliser Recettes N+1	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-697 427.46 €</b>

Monsieur BORDELAIS, énumère les différents chapitres.

*Madame VIDAL DE SOUSA demande ce que représente la charge à caractère générale du point 62 – 28 Rémunération intermédiaire page 8.*

*Monsieur BORDELAIS explique que cela représente le salaire du personnel pris par le CDG. Le salaire est pris dans cet article, le CDG met à dispo du personnel que nous payons avec cet article.*

*Monsieur LALANDE interroge monsieur BORDELAIS le fonctionnement pendant la période transitoire de confinement ? Monsieur BORDELAIS explique que les dépenses sont proportionnelles au budget de l'année précédente pendant cette période.*

Madame le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2019.

**Vote : Pour : 16+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 3 (Mme VIDAL DE SOUSA, Mr LALANDE, Mme DE ARAUJO)**

Monsieur BORDELAIS félicite Madame le Maire pour le vote du compte administratif.

## VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir adopté les comptes administratifs de la Commune de l'exercice 2019, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 940 275.49 €
Recettes	2 548 669.32 €
Résultat de l'Exercice	608 393.83 €
Résultat Exercice N-1	943 745.13 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>1 552 138.96 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 590 627.55 €
Recettes	1 053 544.20 €
Résultat de l'Exercice	-537 083.35 €
Résultat Exercice N-1	37 746.78 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>-499 336.57 €</b>

Reste à réaliser Dépenses N+1	198 090.89 €
Reste à Réaliser Recettes N+1	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-697 427.46 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>854 711.50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget pour 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 697 427.46 €**
- **Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 854 711.50 €**

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

## **IX. TAUX D'IMPOSITION 2020**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020, soit :**

• **Taxe d'habitation = 18.35 %**

• **Foncier bâti = 20.65 %**

• **Foncier non bâti = 76.48 %**

- **Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

## **X. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Dans le cadre de leurs activités, les associations ont sollicité des aides financières.

A l'appui de leurs demandes les associations ont adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte des informations sur des projets, des financements, sur les ressources propres de chaque association, et autres informations utiles.

Considérant la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Considérant l'avis de la commission d'attribution des aides financières aux associations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ANCIENS COMBATTANT</b>	<b>300 €</b>
<b>AMIS DES ECURIES</b>	<b>3 200 €</b>
<b>ADSA 33</b>	<b>150 €</b>
<b>SITE DE CHASSE</b>	<b>600 €</b>
<b>L'ECLOSION</b>	<b>400 €</b>
<b>COMITE DES FETES</b>	<b>500 €</b>
<b>ASCCG</b>	<b>800 €</b>
<b>APE</b>	<b>3000 €</b>
<b>APE TRANSPORT</b>	<b>5760 €</b>
<b>PARENTS DES PLATANES</b>	<b>100 €</b>
<b>TENNIS CLUB</b>	<b>1500 €</b>
<b>KIKCBOXING</b>	<b>1300 €</b>
<b>PING PONG</b>	<b>230 €</b>
<b>DEFENSE DES ABEILLES</b>	<b>150 €</b>
<b>L'ETAPE</b>	<b>500 €</b>
<b>SAPEUR POMPIER</b>	<b>100 €</b>
<b>USEP</b>	<b>600 €</b>

**Pour un montant total de 19 190 €**

Madame le Maire précise que les montants alloués ont été travaillés suite à des actions ou des manifestations qui n'ont pas eu lieu cette année (confinement), les subventions en dessous de 500 euros sont maintenues. Nous ne donnons pas plus de ce qui a été attribué l'année précédente. Une réserve existe si besoin.

Madame DE ARAUJO fait remarquer une baisse de 1400 euros pour APE TRANSPORT BAISSSE. Avec l'ouverture d'une classe, il est possible que le montant alloué ne soit pas suffisant.

Madame le Maire informe que le montant restant à consommer (5 500 € ) jusqu'à la fin de l'année civile, soit 4 mois, est largement suffisant, pour l'instant il n'y a pas beaucoup de sorties envisagées.

Monsieur LALANDE demande si les membres du bureau des associations présentes dans la salle doivent sortir pour le vote ?

Madame le Maire approuve que les membres du bureau des associations sortent pour le vote (président, trésorier, secrétaire) –

Monsieur Vincent LALANDE, Madame Maryse DONATE, Monsieur Robert PARIS, Madame Fanny VIGNOLLES sortent pour le vote

**Vote : Pour : 15+4 procurations**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4 (Vincent LALANDE, Maryse DONATE, Robert PARIS, Fanny VIGNOLLES)**

## XI. BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Jean François BORDELAIS Adjoint au Maire chargé des finances présente le budget communal 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédit de Fonctionnement	3 331 412.39 €	2 476 707.00 €
Restes à Réaliser N-1	0.00 €	0.00 €
Résultat de Fonctionnement N-1	0.00 €	854 705.39 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 331 412.39 €</b>	<b>3 331 412.39 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédit d'Investissement	1 994 550.20 €	2 691 977.66 €
Restes à Réaliser N-1	198 090.89 €	0.00 €
Solde d'Exécution Investissement N-1	499 336.57 €	0.00 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>2 691 977.66 €</b>	<b>2 691 977.66 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>6 023 390.05 €</b>

Monsieur BORDELAIS abordent les différents chapitres.

*Mme VIDAL DE SOUSA interroge le conseil sur l'évolution des effectifs. Elle constate entre le tableau des effectifs du compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020 : + 4 agents en administratifs; - 4 agents au technique, - 4 agents à l'animation alors que le nombre d'enfants augmente à la rentrée).*

*Monsieur BORDELAIS répond qu'il est prévu le recrutement d'un DGS, d'un cadre intermédiaire et d'un animateur. Et qu'il y a également deux agents qui reviennent de congés parentaux. Il ajoute également qu'aucune suppression de poste n'est prévue en ce qui concerne les animateurs.*

*Mme VIDAL DE SOUSA s'étonne qu'un agent en congé parental ne fasse plus partie des effectifs. Monsieur BORDELAIS explique qu'il s'agit de documents administratifs à la lecture complexe. Des vérifications vont être faites et des corrections apportées si nécessaires puis transmises.*

*Enfin Madame VIDAL DE SOUSA demande s'il est prévu le recrutement d'un garde champêtre. Monsieur BORDELAIS répond que cela n'est pas prévu au budget 2020.*



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget commune 2020.

**Vote : Pour : 16+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 3 (Mme VIDAL DE SOUSA, Mr LALANDE, Mme DE ARAUJO)**

## **XII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS CD33**

Madame le Maire expose que le projet de réalisation d'un aménagement d'une liaison douce (piétons / cycles) entre le bourg de Saint Selve et le Hameau de Foncroise, dont le coût prévisionnel s'élève à 81 614 € H.T. soit 97 936.80 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du report modal aménagement cyclables.

Le montant de l'aide financière s'élève à 40 807 €

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût Total HT	81 614 .00 €
TVA	16 322.80 €
TOTAL TTC	97 936.80 €
AIDE CD33 HT	40 807.00 €
Autofinancement	40 807.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé courant dernier semestre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- arrêter le projet de création liaison douce (piétons / cycles) entre le bourg de Saint Selve et le Hameau de Foncroise,
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus

Et autorise Madame le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde une aide financière au titre du report modal.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

*Monsieur LALANDE a des questions à poser concernant la subvention au titre des aménagements et équipements public, il précise qu'il se rapprochera de monsieur BORDELAIS.*

**Vote : Pour : 19+4 procurations**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

Fin de la séance à 19h50.